Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 035-213502305-20261015-20261015_07-DE

MAIRIE de POILLEY
2 rue du Pas au Loup
35420 POILLEY
Tél : 02/99/95/13/8
Email : mairie@poilley.bzh

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
En exercices	11
Présents	09
Exprimés	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mil vingt-six le 15 octobre à 18 heures **00 le Conseil Municipal de la Commune de Poilley dûment convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie, 2 rue du Pas au Loup, sous la présidence** de Madame BANNIER Mairesse.
Date de convocation du Conseil Municipal : 07/10/2026
Membres Présents : Mme BANNIER Anne, Mairesse, M. COUSIN Edmond, Mme GERMAIN Jocelyne, M. BOUFFORT Frédéric adjoints, Mme PANISSIER Céline, Mme BRAULT Maryline, M. MENARD Louis-Pierre, Mme KERAUDREN Florine, M BARBEDETTE Gérard.

Excusé (es)/ Absent (es) :
Mme SCELLES Géraldine a donné procuration à M. BARBEDETTE Gérard
M. GUIDEVAUX William a donné procuration à M. BOUFFORT Frédéric

Secrétaire de séance : Mme PANISSIER Céline

Réf :	**20261015_07**	**Délibération Renouvellement du parc informatique et passage à Windows 11**

Le Conseil municipal examine la nécessité de renouveler le parc informatique communal dans le cadre du passage à Windows 11.
Le matériel actuel, âgé d'environ six ans, atteint une durée d'utilisation justifiant son renouvellement. Le passage à Windows 11 conduit également à anticiper le remplacement des équipements afin de préserver le bon fonctionnement des services municipaux.

M. Gérard BARBEDETTE souligne l'importance de disposer d'un matériel informatique performant, les ordinateurs étant interconnectés au sein du réseau communal.

Les dépenses prévisionnelles présentées sont les suivantes :
Abonnement et migration logiciel Berger Levrault : 4 555.00 HT ;
Équipements informatiques 7000 Pro Fougères : 1 774.74 € HT.

Il est précisé que Fougères Agglomération étudie la possibilité de réaliser des commandes groupées afin d'obtenir des tarifs plus avantageux.

Les dépenses correspondantes pourront faire l'objet d'un amortissement sur plusieurs années, selon les modalités applicables.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité
- ***Approuve le renouvellement du parc informatique selon les éléments présentés.***

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme.

Anne Bannier
Mairesse

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 30/10/2026
Et publication du :

MAIRIE DE POILLEY (Ille & Vilaine)

Céline Panissier
Secrétaire de Séance